

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS** : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> Adjointe), DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> adjoint), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, GONDEAU Stéphanie.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme FONGY Carole, BRETON Jean-Jacques.

=====  
Ordre du jour :

- Délibération conditions d'accueil d'un stagiaire au service voirie,
- Délibération aide aux sorties scolaires transformée en subvention exceptionnelle voyage scolaire école publique,
- Approbation mission maîtrise d'œuvre pour le schéma directeur d'eau potable mené par le SIADEP,
- Délibérations approuvant l'enquête publique et le transfert dans le domaine public du chemin du Petit Bois,
- Délibération pour la reprise de concessions au cimetière constatées en état d'abandon,
- Point dossier mairie et projets 2024,
- Dossier sectorisation réseau eau potable
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence. Monsieur le maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 5 Décembre dernier, qui est approuvé sans observation et sera publié sur le site internet de la commune. Il présente les excuses de Mme FONGY Carole et Mr BRETON Jean-Jacques.

Désigne Madame GONDEAU Stéphanie comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est alors abordé :

➤ **ACCUEIL D'UN STAGIAIRE SERVICE VOIRIE.**

Monsieur le maire annonce que ce sujet ne fera pas l'objet de discussion. Car nous venons d'apprendre que le jeune qui était pressenti pour effectuer son stage au service voirie, n'y donnera pas suite, ce dernier ayant trouvé un emploi. Le conseil municipal se réjouit pour lui.

➤ **DELIBERATION AIDE AUX SORTIES SCOLAIRES TRANSFORMEE EN SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le maire informe que les élèves de l'école publique partiront en voyage scolaire sur 2 jours à BULLY en juin prochain.

Monsieur le maire rappelle qu'il a été voté en septembre dernier, une aide pour les transports pour les sorties scolaires d'un montant de 25 € par enfant soit un montant global de 1 035 € pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil de Parents d'Elèves (CPE), nous informe que le coût du transport pour se rendre à BULLY n'est que de 595 € et sera financé en totalité avec l'aide attribuée par la commune et donc déduit des 1 035 € attribué, il restera donc un reliquat de 445 € au profit de l'école. Pas d'autres sorties ne sont prévues cette année.

Par courrier le CPE demande si exceptionnellement le reliquat de 445 € pourrait être transformé en aide pour le financement du voyage.

Le conseil municipal **ACCEPTÉ** à titre exceptionnel, le principe de convertir la somme de 445 € en aide au financement du voyage. **NOTE** que cette opération n'a aucune incidence sur le budget s'agissant juste d'une opération administrative.

➤ **APPROBATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE MENE PAR LE SIADEP**

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été décidé d'accepter de faire partie du groupe de 9 communes souhaitant mettre en œuvre leur schéma directeur d'eau potable. Le SIADEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable) de Pouilly sous Charlieu) est porteur de ce projet. Monsieur le maire informe que l'intérêt de réaliser un schéma directeur, a pour objectif de connaître l'état du réseau d'eau potable et de prévoir les réhabilitations futures. Le cabinet SECUNDO a été retenu pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 20 760.00 € HT à répartir entre les 9 communes : seront déduits de ce montant les subventions obtenues. Monsieur le maire informe que la durée de l'étude est prévue pour 2 ans. Il rappelle également qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 la gestion du réseau d'eau potable reviendra à la Communauté de Communes de CHARLIEU.

Monsieur le maire indique que chaque commune doit délibérer pour accepter les honoraires du bureau d'études.

Le conseil municipal **APPROUVE** la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau d'études SECUNDO pour un montant de 20 760.00 € HT pour les 9 communes.

➤ **APPROBATION ENQUETE PUBLIQUE ET TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DU CHEMIN DU PETIT BOIS**

Monsieur le maire rappelle que l'enquête publique en vue de transférer le chemin privé du petit bois dans le domaine public communal, s'est déroulée du 20 novembre au 4 décembre 2023. A l'issue de l'enquête aucune opposition au dossier n'a été formulée.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et a émis un avis favorable sans réserve.

La poursuite de la procédure consiste à approuver l'enquête et à délibérer pour transférer le chemin du Petit bois dans le domaine public. Ensuite l'opération devra être inscrite aux hypothèques via notre notaire.

Le conseil municipal **APPROUVE** le résultat de l'enquête publique, **EST FAVOBALE** au transfert du chemin dans le domaine public communal et **DECIDE** le classement du chemin dans la voirie communale.

## ➤ **DELIBERATION POUR LA REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE CONSTATEES EN ETAT D'ABANDON**

Monsieur le maire informe qu'une procédure de reprise de concessions au cimetière en état d'abandon a été engagée en octobre 2020 et s'est achevée le 15 décembre dernier.  
Aucune personne ne s'étant manifestée pendant cette période de 3 ans, nous avons la possibilité de reprendre les 10 concessions concernées par cette mesure.

Le conseil municipal **APPROUVE** la reprise des 10 concessions constatées en état d'abandon au cimetière. Ces dernières pourront par la suite être revendues.

## ➤ **POINT SUR LE DOSSIER RENOVATION MAIRIE – DETERMINATION DES PROJETS 2024**

Monsieur le maire fait un point sur le dossier de rénovation de la mairie :

Le coût du projet s'élèverait à 400 915 € HT soit 481 098 € TTC (travaux et honoraires divers compris). Cet estimatif date de décembre 2022.

Le montant des subventions (Région, Etat DETR et Département) s'élèverait à 259 000 € soit 64.60 % du montant HT.

Le montant de la TVA à retoucher représente 76 000 € et l'autofinancement 80 000 €. Il resterait à financer 66 000 € environ. Un prêt à court terme pourrait être contracté dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA.

Le conseil municipal **DECIDE** de lancer les travaux sous réserve que le budget ne dépasse pas 400 000 € HT (travaux + honoraires divers), l'architecte sera contacté prochainement pour lui confirmer que le coût de l'opération ne devra pas dépasser cette somme.

Un membre du conseil municipal informe qu'elle a été interpellée par les infirmières de la commune s'inquiétant de voir le projet de création d'un cabinet d'infirmières prévu à l'étage de la mairie, abandonné. Le conseil municipal précise que le projet d'aménagement de l'étage ne sera pas réalisé dans l'immédiat mais lors d'une seconde phase et que le projet de création d'un cabinet d'infirmières n'est pas abandonné mais reporté. Monsieur le maire regrette que les infirmières ne l'aient pas rencontré pour évoquer ce dossier et sera étudié au moment de la réalisation de l'aménagement de l'étage.

## ➤ **DOSSIER SECTORISATION RESEAU EAU POTABLE – INSTALLATION DE DEBIT METRE**

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été évoqué lors de précédentes réunions de conseil municipal du projet de mise en place de débit mètres sur 2 secteurs de la commune en vue de faciliter la recherche de fuites par le gestionnaire du réseau VEOLIA EAU, un devis estimatif avait été établi pour 26 083 € HT. Le conseil municipal n'était pas favorable à la réalisation de ce projet trouvant ce dernier onéreux, il avait été demandé à VEOLIA de revoir leur chiffrage, mais resté sans réponse.

Monsieur le maire explique qu'aujourd'hui des subventions de l'ordre de 70 % sont attribuées pour ce genre d'opérations et qu'en vue du transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la communauté de communes, il serait judicieux de faire installer les débits mètres qui seraient bénéfiques pour notre commune.

Le conseil municipal **ACCEPTTE** de mettre en œuvre ces travaux, le bureau d'études ICA ENVIRONNEMENT sera contacté pour le montage du dossier.

## ➤ PROJETS 2024

Une liste de travaux a été dressée sur les projets qui pourraient être menées cette année :

- Chemin piétonnier et escaliers pour l'accès à la cantine (nous sommes en attente d'un devis des Ets MONCORGE, deux autres devis seront sollicités auprès de l'entreprise THORAL Philippe et l'entreprise THIVEND-CHAVANY).
- Volets roulants salle des fêtes : à étudier.
- Pompe à chaleur école publique (projet validé en 2023 et qui sera réalisé prochainement).
- Barrières en bois parking Proxi (diverses idées sont émises : dans un premier temps un devis pour la pose de poteaux métalliques avec installation de lisses en bois sera sollicité auprès de l'entreprise PLJC).
- Remplacement du grillage de l'école publique par des panneaux rigides : coût : 1 422.83 € HT (devis validé).
- Remplacement du réfrigérateur de la cantine, vieillissant et trop petit : un devis sera sollicité.
- Remplacement de revêtements de sol vétustes dans un logement du presbytère (coût 2 580 € TTC validé).
- Mise en place de chauffage complémentaire dans le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la poste au-dessus de la recyclerie. Monsieur le maire explique que le logement n'est pourvu que d'un poêle à granulés et ne permet pas de chauffer l'intégralité du logement. Un mode de chauffage complémentaire (pour les chambres) est nécessaire. Un devis a été sollicité pour la pose d'une pompe à chaleur. Le coût estimatif est de 5 829.62 € TTC. Le conseil municipal souhaite mener une réflexion sur un autre mode de chauffage, plus généralement sur la rénovation en termes d'isolation. Le commission bâtiment se rendra sur les lieux pour étudier les possibilités de rénovation et voir ce qui sera utile de prévoir en travaux.

Monsieur le maire informe qu'il a été nécessaire d'acquérir 10 panneaux électoraux en vue des élections européennes qui auront lieu le 9 juin prochain, car il nous a été signalé que de nombreuses listes sont prévues. Notre stock étant insuffisant : 10 panneaux ont été commandés et reçus pour un coût total de 1 853.04 € TTC. La facture devant être réglée dans les prochains jours et avant le vote du budget, une délibération est nécessaire.

Le conseil municipal **ACCEPTE** que la facture pour l'acquisition de 10 panneaux électoraux soit réglée avant le vote du budget 2024.

## QUESTIONS DIVERSES :

### - Demandes de subventions organismes extérieurs

Diverses demandes de subventions ont été reçues en mairie : Association des Sclérosés en plaques, Handi sport, CFA BTP (2 élèves scolarisés dans cet établissement), Lycée Agricole de RESSINS (2 élèves scolarisées dans cet établissement) et France Alzheimer. Le conseil municipal ne donne pas suite à ces demandes.

### - Réunion CCID

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, membres de la Commission Communale des Impôts Directs que la réunion annuelle aura lieu mercredi 7 février à 16 h 00 en mairie.

- **Point auberge :**

Monsieur le maire annonce qu'un courrier a été adressé aux gérants le 19 janvier dernier, les alertant sur leur situation financière, leur demandant le règlement de 2 747 € concernant l'impayé des loyers du logement, et ce, avant conseil municipal de ce soir, sous peine que le Conseil municipal engagerait la procédure d'expulsion.

Monsieur le maire informe qu'un règlement a été effectué ce jour d'un montant de 625.74 € donc en deçà des 2 747 € demandé.

La dette s'élève à ce jour à 7 547.78 € (2 121.26 € pour les loyers du logement et 5 426.52 € pour les loyers du commerce).

Vu que les termes du courrier du 19 janvier n'ont pas été respectés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **DECIDE** que la procédure d'expulsion soit engagée par l'huissier en charge du dossier, concernant l'impayé des loyers du logement.

- **Transport solidaire**

Monsieur le maire informe qu'un service de « transport solidaire » s'est mis en place sur la commune de CHARLIEU. Ce service permet à des usagers n'ayant aucun moyen de locomotion de pouvoir se déplacer grâce au recours à des chauffeurs bénévoles moyennant une modique indemnité. Vu le succès que rencontre la commune de CHARLIEU pour ce service, il a été proposé aux communes de canton si elles le souhaitent de mettre en place ce service. Pour cela une association doit être porteuse du projet, un référent doit être nommé et un minimum de 5 chauffeurs bénévoles sont nécessaires. La municipalité étudie cette possibilité et en rediscutera prochainement.

- **Club Loisirs Amitié**

Une réunion a eu lieu le 18 janvier dernier lors de laquelle un groupe d'une dizaine de personnes était présent. Un nouveau bureau a été constitué. Des rencontres auront lieu les jeudi après-midi. Le prochain rendez vous est fixé au 15 février prochain.

-----

Un membre du conseil municipal a souhaité qu'une réflexion soit engagée pour la mise en place d'un système de protection du sol de la salle des sports en cas d'organisation de manifestations dans ces locaux. Le sujet sera abordé ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 10.

**Le Maire**  
**Marc LAPALLUS**



**La secrétaire de séance**  
**Stéphanie GONDEAU**

